

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
COMMUNE DE PLAN D'ORGON



PLAN LOCAL D'URBANISME

6-G. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE AFFECTÉES PAR LE BRUIT

Vu pour être annexé à la délibération n°

en date du 23 avril 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Le maire, JEAN-LOUIS LEPIAN

1. ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

- Arrêté Préfectoral du 11 décembre 2000 portant sur le classement sonore des infrastructures de transport ferroviaire.
- Arrêté Préfectoral du 19 mai 2016 portant sur le classement sonore des infrastructures de transport routières.

2. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE CLASSÉES

Nom de la voie	origine	extrémité	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit	Type de tissu urbain
LIGNE TGV	PLAN D'ORGON		1	300 M	OUVERT
A7	PLAN D'ORGON		1	300 M	OUVERT
RD 7N	ENTRÉE AGGLO PLAN D'ORGON	APRÈS RD99	3	100 M	OUVERT
RD 7N	LIMITE COMMUNE ORGON	LIMITATION 70 KM/H	3	100 M	OUVERT
RD 7N	LIMITE COMMUNE ST ANDIOL	ENTRÉE AGGLO PLAN D'ORGON	2	250 M	OUVERT
RD 7N	APRÈS RD99	LIMITATION 70 KM/H	4	30 M	OUVERT
RD99	RD 7N	SORTIE AGGLO PLAN D'ORGON	4	30 M	OUVERT
RD99	ROUTE D'AVIGNON	PLACE DE LA REPUBLIQUE	3	100 M	OUVERT

RD99	ENTRÉE AGGLO PLAN-D'ORGON	LIMITE DÉPARTEMENT VAUCLUSE	3	100 M	OUVERT
RD99	SORTIE AGGLO PLAN D'ORGON	LIMITE COMMUNE MOLLÉGÈS	3	100 M	OUVERT
RD99	ENTRÉE AGGLO PLAN-D'ORGON	AVANT RD7N	4	30 M	OUVERT
RD 26	LIMITE COMMUNE ORGON	RD99	3	100 M	OUVERT

3. LIEUX DE CONSULTATION DES ARRETÉS

- ⇒ Mairie
- ⇒ Préfecture
- ⇒ DDT des Bouches-du-Rhône